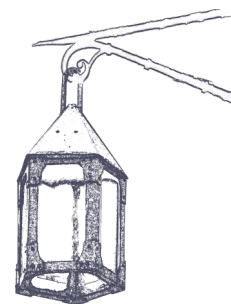


LA LANTERNE

Lettre d'information de la municipalité de Beynac-et-Cazenac
N° 38 NOVEMBRE 2024



Un certain nombre de citoyens, parfois réactionnaires, parfois préoccupés uniquement par leurs intérêts personnels ou politiciens voudraient bloquer l'évolution nécessaire aux personnes à mobilité réduite et à la jeunesse, en leur déniaient une vie meilleure. Ce refus d'amélioration menace même notre village, en favorisant la circulation de poids lourds, voire de super poids lourd qui ne vont pas tarder à être autorisés à circuler par l'Europe. Ils donnent une mauvaise image de la commune en critiquant par voie de presse locale.

La mairie actuelle de Beynac et Cazenac est loin de répondre aux normes d'accessibilité. Elle commence à avoir, en plus, des signes de vétusté et, en été, le stationnement devient un véritable casse-tête, car rares sont ceux qui viennent à pied. Depuis les alertes préfectorales officielles de 2013, aucune action n'a été entreprise pour remédier à cette situation. Pourquoi vouloir continuer à imposer aux personnes à mobilité réduite de monter des escaliers ?

Bien que la construction de la mairie représente un coût, ceux qui se sont penchés sérieusement sur le dossier savent qu'il est justifié. Ce projet ne vise pas à créer un "palais", mais à offrir un bâtiment décent, moderne et fonctionnel pour les employés et les visiteurs. En 2014, pour 3,8 millions d'euros, une route a été réalisée dans le cœur du village sans régler les problèmes de circulation !!! Grâce au tourisme, la commune a la chance d'avoir des recettes qui permettent ce genre de travaux.

La poste, autre service public essentiel, est confrontée à des défis similaires d'accessibilité et stationnement en période touristique. À l'ère du numérique, où le courrier est remplacé par des mails, la poste, ouverte seulement cinq après-midis par semaine, est devenue surdimensionnée. Les dirigeants de La Poste, nous ont averti qu'elle fermerait, comme ailleurs, dans quelques années. Nous allons donc la reprendre en agence postale dans la nouvelle mairie, pour offrir un service meilleur en ayant une amplitude d'ouverture bien plus importante qu'aujourd'hui sans problèmes de parking et d'accessibilité.

Le rôle d'une municipalité est d'anticiper pour éviter de subir.

Certains disent également que l'on aurait pu faire des logements sociaux. Beynac et Cazenac 500 habitants possède 12 logements sociaux, ce qui est très largement supérieur à la moyenne dans les petites communes de cette taille qui en possèdent de 1 à 5. Les coûts de restauration aux normes actuelles auraient été sensiblement les mêmes pour peu d'appartements. Pour rappel, la municipalité actuelle a créé un logement, place d'Alsace, alors que la municipalité précédente, en 20 ans n'en a pas créé un seul. Nous avons ici, une expression du proverbe : « Faites ce que je vous dis et non pas ce que je fais ou que j'ai fait ».

La municipalité actuelle est fière de tous ses travaux de construction, d'aménagement et d'embellissement, qui visent à propulser Beynac et Cazenac vers l'avenir, au bénéfice d'une très large majorité de ses habitants. Ces initiatives ne sont pas seulement des réponses à des besoins immédiats, elles constituent un investissement dans un avenir meilleur pour notre communauté.

Comme le disait Confucius : « Celui qui ne progresse pas chaque jour, recule chaque jour », une citation qui résonne aujourd'hui plus que jamais. Pour notre village, cela signifie que nous devons continuer à évoluer, à innover et à nous adapter aux défis contemporains. C'est en avançant ensemble, avec un regard tourné vers l'avenir, que nous pourrions garantir un cadre de vie inclusif et dynamique pour tous les habitants de Beynac et Cazenac.

Le maire et son conseil municipal

Journées Européennes du Patrimoine



Les 21 et 22 septembre, pour les journées européennes du patrimoine, les églises de Beynac et de Cazezac étaient ouvertes et ont reçu de nombreux visiteurs qui découvraient ou redécouvraient notre patrimoine religieux. Le samedi, en fin d'après-midi, dans le cadre de ces journées, la mairie et l'association CulturAbeynac ont proposé un spectacle au théâtre de verdure sur le thème de la rivière Dordogne, par Jany Pons Ballester de la compagnie Keruzha, .

L'incertitude du temps très automnal a découragé beaucoup de personnes de se déplacer. Une trentaine de spectateurs a malgré tout assisté à ce spectacle et la comédienne fut très applaudie.

Octobre Rose



Le comité des fêtes, comme chaque année, avec son dynamisme débordant, a organisé « la marche rose ». Deux circuits au choix étaient proposés (11 km ou 5 km). De très nombreux marcheurs, petits et grands, se sont élancés sur nos sentiers escarpés. Après l'effort, le réconfort, 61 personnes se sont retrouvées autour de la table d'un restaurant du village. Repos, nourriture, convivialité et partage étaient au menu de l'après-midi dans une chaleureuse ambiance.

La somme de 500 euros a été collectée au profit de la lutte contre le cancer du sein. Merci aux participants et aux donateurs.

La Croisade passait par Beynac



Organisée par le Club Athlétique de Belvès, le samedi 19 octobre, la 3ème édition de la Croisade en Périgord Noir, une course de type trail en relais de 4 coureurs, comprenant au moins une participante féminine reliait Domme à Belvès en passant par les villages classés de Castelnaud, La-Roque-Gageac et Beynac. Cinquante équipes étaient engagées.

Le Comité des Fêtes et ses bénévoles étaient sur la place du château pour accueillir et restaurer les coureurs à leur arrivée.

Peur sur Beynac



La soirée d'Halloween a débuté à la tombée de la nuit, à l'heure où les monstres, fantômes et sorcières sortent de leur cachette. Le cortège de plus de 300 individus costumés et grimés s'est élancé à l'assaut de friandises distribuées par nos commerçants et par certains habitants. La déambulation était parsemée de monstres effrayants aux rugissements lugubres. Les cris, les rires et quelques pleurs ont résonné dans la falaise. Le clou de la soirée a été la découverte du labyrinthe conçu par l'équipe du Comité des fêtes. Les enfants téméraires ont bravé les monstres en chair et en os, tandis que les plus timides s'accrochaient aux bras des adultes !

Après toutes ces émotions, l'ensemble de la bruyante troupe s'est retrouvée à la salle des fêtes autour d'une soupe de citrouille et d'une ribambelle de plats divers.

En fin de soirée, les monstres sont partis se coucher.... jusqu'à l'année prochaine.

Encore une fois, merci à tous les bénévoles sans qui cette manifestation ne serait pas possible.

La Félibrée 2025 se déroulera à Sarlat du 4 au 6 juillet

Les habitants de la Communauté de Communes Sarlat Périgord Noir sont invités à participer.

Chaque personne peut contribuer selon ses compétences, en s'inscrivant dans une ou plusieurs des commissions.

Contact mail : felibree@sarlat.fr

Taxe foncière. Part communale. Taux inchangé depuis 2020

Commune : BEYNAC-ET-CAZENAC (040), DORDOGNE (24)

DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS

Taxes foncières 2021	Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Taux 2020	44,38 %	%	2,65 %	0,214 %	15,91 %	%	
Taux 2021	44,38 %	%	2,65 %	0,18 %	16,90 %	%	

Taxes foncières 2022	Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Taux 2021	44,38 %	%	2,65 %	0,18 %	16,90 %	%	
Taux 2022	44,38 %	%	2,65 %	0,165 %	17,40 %	%	

Taxes foncières 2023	Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Taux 2022	44,38 %	%	2,65 %	0,165 %	17,40 %	%	
Taux 2023	44,38 %	%	2,65 %	0,166 %	18,87 %	%	

Taxes foncières 2024	Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Taux 2023	44,38 %	%	2,65 %	0,166 %	18,87 %	%	
Taux 2024	44,38 %	%	2,65 %	0,162 %	20,33 %	%	

Vous êtes propriétaire sur la commune de Beynac et Cazenac et vous venez de recevoir votre taxe foncière.

Vous pouvez constater que le taux de la part communale n'a pas augmenté depuis 2020.

Il faut donc chercher dans d'autres colonnes de votre avis les raisons d'une augmentation.

Également, pour la valeur locative de votre bien dont l'augmentation dépend d'une décision gouvernementale appliquée par les services fiscaux.

La dernière augmentation du taux de la part communale remonte à 2017.

Disparition programmée du distributeur de billets



L'annonce a soulevé un vent d'indignation chez les élus Beynacois. La Poste va supprimer son distributeur de billets de Beynac lors de sa prochaine grosse panne. La Banque Postale a fait part de problèmes techniques à répétition et d'un manque de rentabilité sur cet automate qui ne serait pas assez fréquenté. Sur le distributeur de Beynac le nombre de retraits mensuels est de 400 en hiver, jusqu'à 1800 en été, alors que, selon la Banque Postale, le seuil de rentabilité serait de 6000 retraits mensuels.

La crise du Covid a changé les habitudes. Avec les confinements et la limitation des contacts physiques, l'utilisation des espèces a fortement reculé au profit des cartes bancaires, du paiement sans contact, du smartphone, moyens de paiements auxquels nous nous sommes progressivement habitués.

En France, plus de 2000 distributeurs de billets ont été supprimés en 2023. De son côté, la Banque de France assure que, malgré ces suppressions, 99% des Français habitent à moins d'une quinzaine de minutes en voiture d'un distributeur.

Faut-il encore avoir un véhicule, ce qui n'est pas le cas pour certaines personnes.

Vous pouvez réagir à cette nouvelle sur mairie@beynac-et-cazenac.fr

Les titulaires d'un compte à la Banque Postale pourront toujours retirer des espèces au guichet et, dans une certaine limite, se faire livrer des espèces par le facteur.

Festival Prendre Soins de Soi



Le temps de ce dimanche 8 septembre n'était pas clément et n'avait pas pris soin des participants à la troisième édition du festival Prendre Soins de Soi qui se tenait, comme chaque année, place d'Alsace à Beynac.

Exposants et animateurs étaient tous là pour accueillir les visiteurs qui, malgré le mauvais temps, avaient fait le déplacement.



Repas de fin de marché



Fidèles à Beynac depuis plusieurs années, les exposants du marché de Producteurs de Pays nous ont régalez tout l'été de leurs produits du terroir.

Pour les remercier de leur fidélité, l'élu en charge du marché a, comme chaque année, organisé un repas partagé le lundi 16 septembre.

Les producteurs se disaient tous très contents de la saison et de l'accueil qui leur est réservé à Beynac. Ils ont promis de revenir l'année prochaine.

Sa photo de farfadets prise en Dordogne sera dans le calendrier 2025 de la Nasa

🕒 Lecture 1 min

Accueil • Insolite



📷 L'image illustrant le mois de décembre 2025. © Crédit photo : Nicolas Escurat

Par Clément Bouynet

Dans le journal Sud-Ouest numérique du 26 octobre, un article de Clément Bouynet titré « Sa photo de farfadets prise en Dordogne sera dans le calendrier de la Nasa », était consacré à l'astrophotographe Nicolas Escurat pour son cliché réalisé le 3 septembre 2022 au-dessus de Beynac.

Cette photo a été choisie par la Nasa pour illustrer le mois de décembre de son calendrier 2025. Une vraie consécration pour l'auteur de cette image et une bonne publicité pour notre village.

Cet événement lumineux transitoire, baptisé farfadet, avait déjà été capté par Nicolas Escurat en d'autres lieux du Périgord.

Météo Contact nous donne la définition de ce phénomène : Un farfadet est une intense décharge électrique qui se produit au-dessus d'un cumulonimbus particulièrement virulent. Il a un aspect rougeâtre et se présente sous forme de colonne verticale. Ce phénomène est extrêmement bref, entre 3 et 10 microsecondes (soit 0,000 003 seconde à 0,000 010 seconde) et est rarement visible depuis le sol du fait de sa faible luminosité et de son altitude, qui nécessite un ciel dégagé, chose peu évidente par temps d'orage.

Un grand pas vers la fin des problèmes de circulation et de sécurité dans Beynac

Mardi 5 novembre, Jean-Sébastien Lamontagne, le préfet de la Dordogne, a signé l'autorisation de travaux, relative au projet de la boucle multimodale d'accès aux deux rives de la vallée de la Dordogne. Le représentant de l'État a considéré que le projet était conforme aux réglementations en vigueur. Il s'est appuyé sur le résultat de la commission de concertation de fin 2023 et de celui de l'enquête environnementale de cet été, conduite par trois commissaires-enquêteurs (nommés par le tribunal administratif) qui avaient rendu un avis favorable au projet. Cet avis favorable était accompagné de recommandations, dont celle de réutiliser les infrastructures déjà construites, c'est-à-dire les piles des ponts coulées dans la rivière lors de la mise en chantier du premier projet, qui avait été annulé. Cette décision préfectorale marque une étape importante dans l'avancement du projet approuvé à l'unanimité par notre équipe municipale et soutenu par une très grande majorité de la population locale. Mais, soyons prudents, comme pour tout arrêté préfectoral, il est susceptible de recours devant le tribunal administratif. Les opposants qui, en usant de leur influence, ont échoué à bloquer la signature du représentant de l'État ne se priveront pas de saisir le tribunal.

Un grand pas a été franchi avec cette décision préfectorale, soyons confiants pour la suite. Le bon sens et l'intérêt général finiront par l'emporter sur les intérêts particuliers et politiques.

Margot Paillaugue et Julien Pivet, résidant Route du Cognat à Beynac et Cazenac

ont le grand bonheur de faire part de la naissance de **Jules**, le 23 octobre 2024.

Le maire et le conseil municipal souhaite la bienvenue à ce nouveau beynacois

INFORMATIONS PRATIQUES

Mairie : Tel : 05 53 31 34 00

Ouvert du lundi au vendredi 9h -12h/14h-16h - le samedi 9h - 11h30

E-mail : mairie@beynac-et-cazenac.fr

Site internet : www.beynac-et-cazenac.fr

PanneauPocket : Application à télécharger

La Poste : Tél 3631 Ouvert du lundi au vendredi 13h30/16h

Déchetterie de Sarlat Tél : 05 53 29 56 47 Ouvert du lundi au samedi 8h - 12h30/14h-18h

Numéro Utiles

SAMU 15 / Pompiers 18 / Police 17

112 Appelez le 112 pour toute urgence

Médecin 05 53 29 37 13

3 défibrillateurs installés dans Beynac :

- Salle polyvalente
- Porte Veuve (seulement en saison)
- Atribus de la Balme